

RISQUE CHIMIQUE EN ENTREPRISE

Qui est concerné par ces services ?

Toute entreprise dont le personnel (au moins une personne) utilise ou est exposé aux agents chimiques

Cadre Réglementaire

- Obligation réglementaire (articles R.4412-1 à R.4412-58 du Code du Travail) pour tout employeur d'évaluer le risque chimique et de le préciser dans le document unique ainsi que dans les fiches de pénibilité (article D4121-5 du Code du Travail)
- Obligation réglementaire (article R.4412-39 du Code du Travail) pour tout employeur d'établir une fiche de poste pour chaque situation de travail exposant les travailleurs à des agents chimiques dangereux
- Obligation réglementaire (article R.4411-73 du Code du Travail) pour toute entreprise d'être en possession des Fiche de Données de Sécurité (FDS) de tous les produits chimiques présents sur son site et de contrôler la mise à jour de ces FDS
- Obligation de suivre le règlement européen REACH concernant la fabrication, la vente et l'utilisation de certains produits chimiques spécifiques (ex : détergents, explosifs, engrais...)
- Obligation de respecter les Valeur Limite d'Exposition (VLE), Valeur Moyenne d'Exposition (VME) et les Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle contraignantes des substances mentionnées dans les FDS et dans le décret n° 2012-746 du 9 mai 2012
- Obligation de transmettre les FDS à la médecine du travail (article R4624-4 Code du travail)
- Obligations d'identifier tous les conteneurs de produits chimiques (étiquetage...)

Sanction(s) liée(s) aux obligations

- 20000€ d'amende et 3 mois d'emprisonnement en cas de mauvaise gestion des FDS
- Ne pas transcrire ou ne pas mettre à jour l'évaluation des risques chimiques dans le document unique = contravention de 5^{ème} classe (article R.263-1-1 du Code du travail)
- 2 ans d'emprisonnement et 75000Euros d'amende pour défaut d'enregistrement ou d'autorisation de produits

Intérêt(s) pour le client

- Améliorer les conditions de travail, la santé et la sécurité du personnel
- Pouvoir planifier des actions de réduction du risque chimique pour le personnel
- Être en conformité réglementaire
- Anticiper les changements éventuels des produits chimiques utilisés dans les processus de fabrication/production

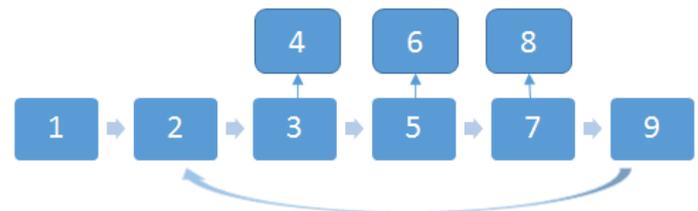
Besoin(s) du client

- Identifier les produits chimiques dangereux dans son entreprise
- Identifier les pistes de substitution des Produits Chimiques Dangereux
- Réaliser l'évaluation des risques liés aux produits chimiques
- Réduire les problèmes de santé du personnel liés aux produits chimiques
- Sensibiliser le personnel par rapport au risque chimique
- Réaliser des fiches au poste des produits chimiques

Compétences, savoir-faire et expertise de BE IN QSE

- ✓ Recenser les produits chimiques que vous utilisez
- ✓ Récupérer les FDS (Fiches de Données de Sécurité).
- ✓ Évaluer le risque chimique (pour la Santé, Incendie/Explosion, Environnement).
- ✓ Rédiger les fiches au poste des produits chimiques
- ✓ Former et sensibiliser le personnel au risque chimique

Notre démarche



- 1) Définition des objectifs et l'équipe d'Évaluation du Risque Chimique (EvRC)
- 2) Inventaire physique et exhaustif de tous les produits chimiques présents dans l'entreprise (à faire aussi après achat de nouveaux produits chimiques)
- 3) Collecte puis analyse des FDS et autres documents utiles pour chaque Produit chimique inventorié
- 4) Validation en interne des FDS puis transmission à la médecine du travail
- 5) Analyse des conditions d'exposition
- 6) Création des fiches au poste (préciser les dangers les risques, l'utilisation pour l'opérateur)
- 7) Évaluation et hiérarchisation des risques pour identifier les produits dangereux (CMR, Plomb, Amiante ...)
- 8) Indication des risques chimiques dans la fiche individuelle de pénibilité
- 9) Élaboration et mise en place d'un plan d'action de prévention et de protection

BE IN QSE